

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 27 novembre 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Direction Territoriale Calvados, Manche, Orne

NOR : JUSF2433014A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse de la Direction Territoriale Calvados, Manche, Orne ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Direction Territoriale Calvados, Manche, Orne.

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont élus représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la DTPJJ du Calvados, de la Manche et de l'Orne, les personnes suivantes :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaire : Monsieur Marec DE L'ESPINAY

Suppléant : Madame Camille GUERIN

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaire : Madame Ghislaine YAO

Suppléant : Madame Céline BONAFOS

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

Titulaires :
Monsieur Guillaume ROUX
Monsieur Damien CUQUEMEL
Madame Sabine HUGEL
Madame Mounia BENKHADDA

Suppléants :
Madame Anne-Laure BIBAUT
Madame Cyrielle BRIAND
Monsieur Frédéric GAUTIER
Madame Romane DELETOILE

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Calvados, de la Manche et de l'Orne, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 novembre 2024

La directrice territoriale de la PJJ 14/50/61

Marie DE GOUVILLE

